

Réunion du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Séance du

Vendredi 12 avril 2019 – 20h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

20h30

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019

1 – Budget : Vote des taux d'imposition et du budget primitif 2019

2 – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

3 – Assainissement : tarifs de redevance

4 – Hameau du Rozier : Lancement de la phase travaux et Prix de vente des terrains

5 – Elections Européennes : organisation du bureau de vote

Questions diverses

L'an deux mille dix neuf, le 12 avril à 20h30, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 8 avril 2019.

Présents : Mesdames LATAPIE Martine, CERLES Sylvie et FAU-RATTIER Sylvie, Messieurs, LEVEAU Daniel, BOUTARIC Bernard, LATREMOLIERE Eric, BOSC Didier et LATAPIE Michel.

Absente excusé : Madame CARRIE Sylvie

Absente : Madame NOEL Delphine

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019 soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

1 - BUDGET

Considérant que la commune est en mesure de poursuivre son programme d'investissement sans que cela ne porte atteinte à l'équilibre de ses finances, qu'elle souhaite manifester sa volonté de diminuer la pression fiscale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de diminuer le taux d'imposition du foncier bâti de 0.2% par rapport à 2018. Les taux de fiscalité directe pour 2019 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 8,11 %
- Foncier bâti : 9.95 %
- Foncier non bâti : 50,08 %

Monsieur le maire présente au Conseil le budget primitif 2019 ; section Fonctionnement et section Investissement. Les membres du Conseil approuvent et votent à l'unanimité la présentation du budget primitif 2019.

2 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui s'est réunie le 10 décembre 2018 pour évaluer le montant des charges transférées à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Il présente également le tableau des attributions de compensation applicables en 2019 puis en 2020, sous réserve de transferts de charges ultérieurs.

Monsieur LATAPIE demande si ce montant n'a pas diminué depuis le passage en communauté de commune. M. Le Ray explique que ce montant n'a subi qu'une seule diminution depuis sa première année de versement soit 2013 en raison du transfert de compétence du Service Départemental De Sécurité et D'incendie (SDIS).

3 - ASSAINISSEMENT : TARIF DE REDEVANCE

Monsieur le Maire explique au conseil que M. Harald Loch a souhaité être raccordé au réseau d'assainissement collectif communal.

Monsieur le maire propose d'indexer le coût de cette participation sur les tarifs pratiqués dans la commune voisine de Saint Santin de Maurs soit : 180 € pour le branchement au système collectif ainsi qu'une participation 1 € par m³ d'eau consommée établie d'après facture chaque année ainsi qu'une redevance due à l'Agence ADOUR-GARONNE équivalente à 0.25€ par m³ d'eau consommée pour 2019 pouvant être réévaluée chaque année.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres approuve les tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif tel qu'ils ont été proposés.

4 - HAMEAU DU ROZIER : LANCEMENT DE LA PHASE « TRAVAUX » ET PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le permis d'aménager concernant le projet d'extension du Hameau de Rozier a été accordé. Il précise

qu'il convient à présent de mettre en œuvre les différentes étapes liées à la « phase travaux » et de fixer le prix de vente des terrains.

Monsieur le Maire propose

- de solliciter le bureau d'études IDDRE pour l'étude de sol, la SCP ALLO et CLAVEIROLE pour l'étude de « Loi sur l'eau » ;

- de reprendre le tarif établi lors des dernières cessions de terrain par la commune, soit 9 € TTC le m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le tarif de vente des terrains fixé à 9 € TTC le m2 et autorise Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des études et démarches nécessaires à la réalisation de la « phase travaux » et à en inscrire les montants au budget Lotissement de la commune.

5 – ELECTIONS EUROPEENES : ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 Mai 2019, qu'il convient d'organiser les opérations de vote et notamment choisir les assesseurs, délégués et suppléants parmi les électeurs du département ou de la collectivité afin de notifier cette liste avant le 23 mai 2019. Après un tour de table et les inscriptions volontaires des conseillers Monsieur le maire soumet l'idée de proposer également aux administrés de la commune de remplir ce rôle sur la base du volontariat.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire revient sur le projet d'extension du cimetière et propose de déléguer cette mission. Après un tour de table, Monsieur Daniel Leveau accepte de prendre en charge la gestion de ce dossier.

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de tarif de location de la salle polyvalente de la part du comité d'entreprise de l'usine GLASSOLUTION de Montmurat pour l'organisation d'un repas annuel avant l'été. Après un tour de table et à l'unanimité des votes, le Conseil décide d'appliquer la gratuité au même titre que les associations communales.

Monsieur le Maire conclue la séance en revenant sur la visite de l'inspection académique au sein du RPI en raison du risque de suppression de poste à l'école de Saint-Santin-de-Maurs. Il explique que le poste sera maintenu au regard de l'activité et des projets sur le territoire (Multiple rural, Hameau de Rozier, CPIE etc.). Il précise que l'inspectrice a été particulièrement sensible au projet de verger conservatoire et d'Eco-Hameau et à toute forme d'action liée à l'environnement et à la nature en termes d'attractivité ne manquant pas de féliciter le territoire pour son dynamisme.

Aux termes des discussions, la séance est levée à 23h00.

Le maire